



Saint-Paul de Vence, le 28 août 2023

## PROCÈS VERBAL

### Séance du Conseil Municipal

du mercredi 7 juin 2023, à 18h30 à l'Auditorium

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	21

**Date de convocation et d'affichage :**

02/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés : M. VACQUIER Nicolas donne procuration à M. VERIGNON Benoit,

Etaient absents : MM BARTHES François, ROUX François

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

031	<b>RH – Modification du tableau des effectifs</b>
-----	---

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

032	<b>RH – Séjour nuitée</b>
-----	---------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

033	<b>RH – Remplacement indemnité régisseur</b>
-----	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

M. FAURE : Est-ce qu'il y a des conséquences financières ?

M. CHEVALIER : Aucune.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

034	<b>FINANCES – Mise en place M57</b>
-----	-------------------------------------

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

035	<b>PATRIMOINE – Etat d'avancement Espace Muséal</b>
-----	---

Mme SAPHORES-BAUDIN : Pourquoi parle-t-on de conseil scientifique ?

Mme HARTMANN : Il s'agit de l'appellation officielle.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quelle est la surface de cet espace ?

M. le Maire : Environ 120m<sup>2</sup> sur 3 niveaux.

Mme SAPHORES-BAUDIN : dans quels postes de dépenses ces montants seront-ils affectés ?

M. le Maire : Je n'ai pas les montants exacts, nous vous les communiquerons.

Mme SAPHORES-BAUDIN : vous parlez de 400 000 € pour les résidences d'artistes, font-ils partie de ce même projet ?

M. le Maire : Non, là il s'agit seulement de l'espace muséal.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Nous allons prendre acte pour un projet d'environ 2 000 000 € mais nous ne savons pas comment nous allons être financés partenaires publics privés ?

M. le Maire : Pour l'instant non, les délibérations suivantes vont peut-être vous éclairer.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**Le Conseil Municipal prend acte à l'UNANIMITÉ de cette délibération.**

036	PATRIMOINE – Cessions de biens publics
-----	--

006-210601282-20230927-CM20230927\_054-DE

ReMme SAPHORES-BAUDIN : Ces biens sont cédés à titre gracieux ?

M. le Maire : Oui, ces statues ont 30 ans, elles sont vieillissantes. Ces cessions permettent de continuer à les faire vivre.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Nous aurions pu les rénover et les exposer dans le nouvel espace muséal.

M. le Maire : Ce sera un espace muséal consacré à l'art, pas l'histoire. Il faut tourner la page.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (3 oppositions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)**

037	PATRIMOINE – Intention de création d'un fonds de dotation
-----	---

M. le Maire donne la parole à M. NUTTIN pour la présentation d'un document.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Dans quelle commune sera domicilié ce fonds de dotation ?

M. le Maire : Saint-Paul de Vence.

M. FAURE : Quelle sera l'articulation entre le conseil d'administration et le conseil de surveillance ?

M. NUTTIN : Veiller à ce que les versements soient conformes sinon les projets ne seront pas approuvés.

Mme CHARENSOL : Quels seront les membres du conseil de surveillance ?

M. le MAIRE : Nous sommes en phase de construction, il n'y a pas de noms encore.

M. FAURE : Qui désignera les membres ?

M. le Maire : Le lancement se fera par la mairie.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

038	CULTURE – Convention COF
-----	--------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

039	CULTURE – Convention ALLOVER
-----	------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Même convention mais avec le matériel technique en plus ?

Mme HARTMANN : Non, c'est uniquement pour le FMC.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Lorsque les montants des subventions aux associations sont votés au Conseil, est-ce qu'il y a un nouvel arbitrage ensuite ?

Mme HARTMANN : Non, on donne ce que l'on vote.

Mme CHARENSOL : Peut-on avoir le coût global de cette programmation ?

M. STACCINI : Tout figure dans la convention.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

040	CULTURE – Convention FMC
-----	--------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quand sort le guide de l'été ?

M. le Maire : il est sorti et va être distribué.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Pour les invitations, y'a-t-il un quota pour l'opposition ?

M. le Maire, ~~Non~~  
AR Prefecture

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

Recu le 28/09/2023

**VOTE : UNANIMITÉ**

041	CULTURE - Contrat de prêt œuvre Bosio
-----	---------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

042	CULTURE – Tarification cinéma plein air
-----	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quels sont les thèmes ?

Mme HARTMANN : Comédie musicale et film de genre

M. le Maire : il y aura un film pour enfants à la période de Noël.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

043	CULTURE – Subvention Conseil Départemental sécurité manifestations
-----	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

044	SECURITE – Demandes de subventions extension vidéoprotection
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

045	VOIRIE – Nomination Rue de l'Eglise
-----	-------------------------------------

M. FAURE : Les personnes concernées ont-elles été consultées ?

M. le Maire : Oui, il s'agit juste d'une validation officielle administrative.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

046	VOIRIE – Convention délégation maîtrise d'ouvrage LCSL-SPDV
-----	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

047	VOIRIE – DCA DAP 2023
-----	-----------------------

M. FAURE : Un des 2 devis concerne le carrefour Cercle/Calada ? Finalement la commune le prend en charge ?

M. le Maire : Une partie oui.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**AR Prefecture**

006-210601282-2023-048-AFFAIRES SCOLAIRES - Règlement intérieur « Espace Jeunes »  
Reçu le 28/09/2023

Mme CHARENSOL : *Fréquentation 11-17 ans. C'est très large. Il n'y a pas les mêmes attentes. Comment avec un encadrement de 2 personnes peut-on satisfaire les attentes de ce panel ?*

Mme CAUVIN : *Les enfants de 11 ans pourront proposer des idées ou des projets et ceux de 17 ans monteront ces projets.*

Mme CHARENSOL : *Les différentes tranches d'âge n'ont pas les mêmes horaires.*

Mme CAUVIN : *De 16h30 à 18h, il y aura entre autres une aide aux devoirs.*

Mme CHARENSOL : *L'aide aux devoirs se fait plutôt à l'école.*

Mme DUMONT : *Au départ, nous souhaitions une tranche d'âge moins importante mais cela permet de conserver les jeunes sur la commune.*

Mme CHARENSOL : *Dans quel local sera l'espace jeunes ? Qu'en est-il des 16 000 € ?*

Mme DUMONT : *L'espace jeunes sera à la maison des associations pour plus de proximité avec l'école. Les associations qui occupaient les lieux seront relogées.*

Mme CHARENSOL : *En quoi consistent les travaux ?*

Mme DUMONT : *Remise aux normes, connexion internet entre autres.*

Mme CHARENSOL : *Si l'espace jeunes n'est pas ouvert le samedi et pendant les vacances comment pourra-t-on construire des projets avec les jeunes ?*

Mme DUMONT : *Il y aura une ouverture certains samedis.*

M. le Maire : *Il faut dire que nous partons de zéro, on a créé l'espace jeunes on verra l'évolution.*

Mme HARTMANN : *Où en est le conseil municipal des jeunes ?*

Mme DUMONT : *On a un peu retardé le projet afin de monter le projet avec les jeunes.*

Mme CHARENSOL : *Avez-vous travaillé avec la CASA sur ce projet ?*

Mme CAUVIN : *Evidemment, le service politique de la ville et également la CAF qui subventionne à 80% le fonctionnement.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

049	Convention groupement de commandes achat électricité
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

050	CASA – Référent déontologue élus
-----	----------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

051	TOURISME – Taxe de séjour 2024
-----	--------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : *Les logements Air BNB sont concernés ?*

M. le Maire : *Oui bien sûr.*

Mme SAPHORES-BAUDIN : *Quelle augmentation cela représente ?*

Mme HARTMANN : *Entre 10 et 30 centimes.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

052	ARTOURISME - Convention mise à disposition local OT
-----	---

006-210601282-20230927-CM20230927\_054-DE  
Re ~~Mme HARTMANN~~ présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

053	TOURISME – Convention mises à disposition OT
-----	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme HARTMANN présente un powerpoint avec les objectifs de l'OT.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

- Monsieur CHEVALIER présente un bilan du CCAS.
- M. le Maire informe le conseil municipal que la commission pour les listes électorales doit se renouveler tous les 3 ans. Il est proposé de choisir les mêmes membres. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition :

**Question 1 :** *Nous avons constaté des travaux de réfection de voirie en cours dans la commune. Ces travaux vont-ils inclure, comme vous l'aviez promis lors d'un précédent conseil, la mise aux normes des deux ralentisseurs dangereux, un sur le chemin de Saint-Etienne et un dans le quartier des Gardettes ?*

**Réponse 1 :** *Travaux St Etienne effectués ce matin. Pour les Gardettes, la mise aux normes du ralentisseur aura lieu au moment de la réfection.*

**Question 2 :** *Lors du dernier conseil, vous nous aviez indiqué que les appels d'offres du promoteur des immeubles du Malvan devaient arriver à échéance avec ouverture des enveloppes en avril 2023. Avez-vous plus d'information à ce sujet ?*

**Réponse 2 :** *Offres ouvertes, il y a eu un travail avec la CASA. Une réunion aura lieu prochainement pour définir le prix au m<sup>2</sup>.*

**Question 3 :** *On nous a rapporté votre intention de réaliser un équipement, à nouveau dans le Malvan, dans un secteur exposé à des risques naturels et que vous essayez actuellement d'obtenir une dérogation relative à ce problème. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet ?*

**Réponses 3 :** *Je ne peux pas vous répondre, je vous propose de la reposer en septembre.*

**Question 4 :** *Plusieurs Saint-Paulois et notamment des commerçants nous ont signalé les difficultés créées par les modifications apportées au bus 400 devenu 655. Il ne semble plus possible de venir directement du centre de Nice jusqu'à Saint-Paul. Avez-vous ou envisagez-vous d'initier des démarches pour résoudre ce problème ?*

**Réponse 4 :** *Nous sommes au courant du problème, la Région a décidé de modifier le trajet. Nous avons fait un courrier à la Région, nous sommes en attente du retour.*

Question 5 : On nous a également signalé qu'une réunion avec le SDIS qui devait se dérouler à Vence concernant toutes les communes concernées par une éventuelle évacuation du secteur de la Sine (dont Saint-Paul) suite à un éventuel incendie avait été annulée, les pompiers disant que certaines communes n'étaient pas prêtes. Qu'en est-il de Saint-Paul?

**Réponse 5 :** Nous devons participer avec la commune de Vence mais nous nous sommes rendus compte que c'est une association qui gère le projet. Les 2 communes ne souhaitent pas adhérer à ce projet sans le Conseil Départemental. Nous avons demandé au SDIS et au Département d'organiser cette réunion.

**Question 6 :** Lors d'un précédent conseil j'avais rapporté l'inquiétude de parents d'élèves de l'école concernant des problèmes d'entretien de l'école et surtout de manque de place, inquiétude renforcée par la construction éventuelle de l'ensemble d'immeubles du Malvan. Vous aviez répondu qu'il n'y avait pas de problème, qu'il y avait des classes vides disponibles et que je cherchais à semer la peur. Quelques semaines plus tard, interview de votre adjointe aux écoles à Nice Matin déclarant que l'école de Saint-Paul est vieillissante et saturée. Qui doit-on croire, le maire ou l'adjointe aux écoles ? Les informations en notre possession nous portent à croire les déclarations de Madame Cauvin. Nous revenons donc avec une question que nous avons maintes fois posé: quels sont les plans de la municipalité pour accueillir les petits Saint-Paulois et notamment les 40 à 50 enfants qui viendraient des immeubles du Malvan?

**Réponse 6 :** Je vous l'ai dit et vous le répète, nous avons la possibilité de créer 3 classes donc accueillir 90 enfants. La première partie de l'école a été construite en 1985, c'est vieillissant mais des travaux ont déjà eu lieu et sont programmés. L'école n'est pas vétuste.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 27 septembre 2023

La séance est levée à 20h29.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de SAINT-PAUL DE VENCE

S A I N T  
P A U L  
D E  
V E N C E



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de publication	28/09/2023
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

22/09/2023

Le deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

Mme COLLET Sylvie donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Mme CHARENSOL Sophie donne procuration à M. FAURE Jean-Paul

Etait absent: M. ROUX François,

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération N°27.09.2023\_054**

**Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/06/2023**

*Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 29/08/2023*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/06/2023, diffusé à l'ensemble des élus le 29/08/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/06/2023, diffusé à l'ensemble des élus le 29/08/2023.

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,  
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,  
Vice-Président du SIEVI,  
**Jean-Pierre CAMILLA**

